

Un site québécois vend du cannabis en ligne !

À la suite d'un jugement de la Cour supérieure du Québec qui établit qu'il est inconstitutionnel de refuser à certains patients l'accès au cannabis à des fins thérapeutiques, le Club Compassion de Montréal lance un site Web dans lequel les membres peuvent commander et se faire livrer à domicile du cannabis...

Marc-Boris St-Maurice et Alexandre Neron, deux bénévoles du Club Compassion de Montréal, étaient arrêtés il y a près de trois ans parce qu'ils vendaient du cannabis à des fins thérapeutiques.

Le juge Gilles Cadieux de la Cour supérieure du Québec a déterminé qu'il était inconstitutionnel de refuser aux patients l'accès à cette drogue et il a mis un terme au procès pour trafic de drogue de ces deux bénévoles.

Suite de l' article par Jean-Charles Condo pour:
Branchez-vous

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le dimanche 22 décembre 2002

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/2608-site-quebécois-vend-cannabis-en-ligne.html>